



**Sceaux info mairie**  
**Mission Protocole**

**Décision n° 2023-269**

**Objet** : Convention avec la librairie « Le Roi Lire »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la Ville de récompenser les bacheliers Scéens de 2023,

Considérant le projet de la Ville d'offrir aux bacheliers 2023 ayant obtenu la mention « Bien » ou « Très bien », un chèque cadeau à utiliser dans la librairie Le Roi Lire,

APPROUVE la convention avec M. Gille BERAT, directeur de la librairie « Le Roi Lire » située 4 rue Florian à SCEAUX.

AUTORISE le maire à la signer.

PRECISE que le montant du chèque cadeau s'élève à 50 € d'une validité d'un an à compter du 5 octobre 2023.

PRECISE que les dépenses mentionnées sont prévues au budget 2023 de la Ville.

Fait à Sceaux, le 5 octobre 2023



  
Philippe LAURENT